



Rassemblement

Pour une Approche des Autismes Humaniste et Plurielle

Association régie par la loi de 1901
leRAAHP@gmail.com

Suite à la réunion du Comité National Autisme du 21 avril 2016

Quelques remarques s'imposent

Madame la Secrétaire d'État Ségolène NEUVILLE, malgré les résultats négatifs de l'évaluation des 28 centres pilotes ABA qu'elle avait elle-même mandatée, poursuit résolument dans la voie d'un soutien exclusif à cette méthode très controversée.

1) La clé de voûte de son action est la **réforme de la formation** initiale et continue, afin de changer les pratiques, les connaissances et la représentation de l'autisme auprès des professionnels et des citoyens.

Ainsi, elle entame une "révision" des maquettes universitaires des médecins et paramédicaux, ainsi qu'un "plan d'amélioration des contenus" des enseignements des différents établissements formant les travailleurs sociaux et médico-sociaux, ainsi que les personnels de l'Éducation Nationale.

Elle met en place un "Comité Scientifique Indépendant", mais asservi à son interprétation partielle et partielle des recommandations de la HAS.

Est-ce le rôle de l'État de décider des contenus des enseignements ? Il y a là un discrédit stupéfiant des professionnels en charge de l'autisme, et pour proposer quoi ? Des techniques exclusivement cognitivo-comportementales.

Elle établirait donc, au nom de la science, une équivalence entre approche scientifique et technique cognitivo-comportementale. Ceci amène quelques remarques :

- aucune technique de prise en charge de l'autisme n'a obtenu de la Haute Autorité de la Santé le grade A qualifiant la garantie scientifique.

- aucune étude à long terme ne permet de savoir ce que sont devenus les enfants dits guéris dans les études dites scientifiques concernant ces techniques.

- des premières études étaient exclus les enfants présentant des pathologies associées, ou des QI trop bas, et les études ultérieures ont montré que ces thérapies ne leur convenaient pas.

- les 28 centres expérimentaux financés par le gouvernement et fonctionnant selon les critères imposés par le gouvernement ont été évalués, et leurs résultats ne sont pas meilleurs que ceux des établissements classiques malgré un coût de deux à quatre fois supérieur.

- le Québec a du mal à se remettre d'une politique analogue à celle que veut imposer Madame NEUVILLE à la France, initiée il y a 12 ans.

- L'autisme est une maladie neuro-développementale certes, tout le monde le dit, mais à ce degré de généralité cela ne veut pas dire grand-chose et, surtout, le syllogisme "l'autisme est une maladie neuro-développementale donc les techniques cognitivo-comportementales sont indiquées" n'est fondé sur aucun argument rationnel.

Rien ne justifie par conséquent la refonte généralisée de l'enseignement et de toutes les formations au profit de ces méthodes, ni bien entendu leur exclusivité pour les prises en charges des enfants, adolescents et adultes autistes.



Rassemblement Pour une Approche des Autismes Humaniste et Plurielle

Association régie par la loi de 1901
leRAAHP@gmail.com

2) Elle exprime l'intention d'améliorer **la précocité du diagnostic**, mais ignore délibérément les travaux de l'Association PRÉAUT sur cette question, alors qu'ils permettraient pour un coût insignifiant, de généraliser facilement le dépistage précoce.

3) Elle souligne la qualité des Unités d'enseignement en maternelle, mais elles ne concerneront, fin 2017, que 770 jeunes !

4) Enfin, sa décision de financement d'intervenants professionnels extérieurs aux établissements pose beaucoup de questions : le dispositif dit "souple" d'agrément de ces personnes laissera-t-il aux familles le choix de leur intervenant ? Comment ce financement se situera-t-il par rapport aux différentes allocations perçues par les familles ? Viendra-t-il en déduction ?

Pour conclure, beaucoup d'énigmes demeurent à la suite de ce Comité National Autisme :

- pourquoi le ministère est-il aussi déterminé à détruire tout le service public français au profit de méthodes qui peuvent intéresser certaines personnes, mais ne sont en aucun cas valables pour toutes.
- pourquoi persévérer après une évaluation si décevante des centres pilotes?
- pourquoi dépenser tant d'argent dans le contrôle de ce qui existe, alors que cet argent serait très utile pour financer la création d'établissements nouveaux ?
- pourquoi prétendre fonder sa politique sur des données scientifiques alors qu'aucune étude sérieuse sur l'efficacité réelle des différentes approches n'a jamais été publiée ? Pourquoi ne pas plutôt attendre les résultats des recherches scientifiques en cours et financer un programme d'évaluation comparative de toutes ces méthodes ?
- Allons-nous prendre 30 ans de retard en nous engageant dans une voie qui s'est révélée en impasse pour le Québec, et que le NICE anglais (l'équivalent de la HAS outre-manche) ne recommande plus ?

Il est vrai qu'en focalisant le débat sur les méthodes on détourne habilement l'attention de certaines associations de familles de ce qui pose le plus problème dans notre pays : le manque dramatique de places et la baisse continue des budgets des établissements.

Bibliographie:

- CEKOÏA Conseil et Planète Publique: Évaluation nationale des structures expérimentales Autisme. Rapport final.

http://www.autisme-france.fr/offres/doc_inline_src/577/rapport%2Btransversal_VersionFinale.pdf

- Lisa OUSS: (Necker) paru en mai 2013: "Infant's engagement and emotion as predictors of autism or intellectual disability in West syndrome" ECAP (European Child & Adolescent Psychiatry)

<http://speapsl.aphp.fr/pdfpublications/2013/2013-14.pdf>

- Brigitte CHAMAK: "L'autisme au Québec (2004-2014): Politiques mythes et pratiques" in *L'Information Psychiatrique*

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01263359/document>

- Cahier de PREAUT "Résultats intermédiaires de la recherche PREAUT - 2006/2011", Erès, 2011